

Compte-rendu du conseil municipal

- 21 Mars 2026 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué par voie dématérialisée le 16 du mois de mars, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIÉ**, Maire.

↳ Présents :

- **TARTIÉ Michel, Maire,**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames ALZIEU Sylvie, DURCHON Christelle, ESCRIBANO Chrystelle, EYCHENNE Joëlle, MARROT Mélanie, MAURY Nathalie, MOIOLA Laëtitia.
- Messieurs AUTHIÉ Laurent, COURDIL Gilles, ENSALES Jean-Paul, LASSEUBE Christophe, LÉGLISE Romain, ROUVIERE Alain, TOMAZ Roger.

↳ Absent représenté : /

↳ Absent excusé (non représenté) : /

↳ Madame MOIOLA Laëtitia est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 23 Janvier 2026 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2026-01 Dépenses d'investissement à hauteur de ¼ des crédits ouverts en 2025.
- 2026-02 Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie au SDE¹ 09.
- 2026-03 Délibération annulée.
- 2026-04 Délibération annulée.
- 2026-05 Délibération annulée.
- 2026-06 Déclaration préalable.
- 2026-07 Délibération annulée
- 2026-08 Délibération annulée.
- 2026-09 Demande de subventions pour le remplacement des équipements informatiques obsolètes de l'école.
- 2026-10 Demande de subventions achat tracteur tondeuse
- 2026 11 Demande de subventions financement des caméras de vidéosurveillance Place Elie Bigeyre et zone économique.

¹ Syndicat Départemental des Energies

En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 23 janvier 2026 est validé.

* * *

⇒ **Election du Maire :**

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Roger TOMAZ, en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée, assure la présidence de la séance et appelle les candidatures au poste de Maire.

Seul Monsieur Michel TARTIE se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret sous la présidence de Monsieur TOMAZ lequel désigne les deux plus jeunes de l'assemblée, en l'occurrence Madame ALZIEU Sylvie et Monsieur Jean-Paul ENSALES, assesseurs. Après dépouillement et décompte il apparait les résultats suivants :

| <i>Nbre votants</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Nul</i> | <i>Blanc</i> | <i>TOTAL</i> |
|---------------------|-------------|---------------|------------|--------------|--------------|
| 15 | 14 | 0 | 0 | 1 | 15 |

Monsieur Michel Tartié est conséquemment élu Maire à la majorité absolue et prend la présidence de l'assemblée.

⇒ **Déterminer le nombre d'adjoints :**

Monsieur le Maire propose, à l'instar du mandat précédent, de nommer trois adjoints. Cette proposition est soumise au vote :

| <i>Nbre votants</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Nul</i> | <i>Abstention</i> | <i>TOTAL</i> |
|---------------------|-------------|---------------|------------|-------------------|--------------|
| 15 | 15 | 0 | 0 | 0 | 15 |

⇒ **Election des adjoints :**

Monsieur le Maire dépose la liste des adjoints, constituée de Monsieur AUTHIE Laurent, Nathalie MAURY Nathalie et LASSEUBE Christophe.

Monsieur AUTHIE sera en charge des services techniques, des travaux et de l'entretien global de la commune.

Madame MAURY aura la charge du groupe scolaire et de tous les sujets scolaires et périscolaires

Monsieur LASSEUBE sera en charge des associations, des salles, des prêts de matériel, des pistes et sentiers, de la forêt et des incivilités.

La liste est soumise au vote à bulletin secret. Après dépouillement et décompte il apparait les résultats suivants :

| <i>Nbre votants</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Nul</i> | <i>Abstention</i> | <i>TOTAL</i> |
|---------------------|-------------|---------------|------------|-------------------|--------------|
| 15 | 15 | 0 | 0 | 0 | 15 |

⇒ Nomination des délégués municipaux² :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nomination de trois délégués municipaux

Madame MOIOLA Laetitia aura la charge du social, de l'administratif (comptes rendus, articles...) et sera également support à la rédaction du journal municipal.

Monsieur TOMAZ Roger sera en charge du cimetière, des artisans et commerçants ainsi que de l'organisation des cérémonies.

Madame MARROT Mélanie sera en charge de la communication.

⇒ Indemnité des élus :

Sont proposées pour être soumises au vote les indemnités d'élus mensuelles suivantes :

- Pour Monsieur le Maire, 1 270.97 € (*mille-deux-cent-soixante-dix euros quatre-vingt-dix-sept centimes*) soit 30.92% de l'IB³ 1027 (ce qui représente 55.51 % du montant maximum autorisé lequel s'élève à 2 289.56 € [*deux-mille-deux-cent-quatre-vingt-neuf euros cinquante-six centimes*]).
- Pour les adjoints, 813.88 € (*huit-cent-treize euros quatre-vingt-huit centimes*) soit 19.80% de l'IB 1027 (ce qui représente 92.60% du montant maximum autorisé lequel s'élève à 878.83 € [*huit-cent-soixante-treize euros quatre-vingt-trois centimes*]).
- Pour les délégués, 285.68 € (*deux-cent-quatre-vingt-cinq euros soixante-huit centimes*) soit 6.95% de l'IB 1027. A noter qu'il n'y a pas de maximum légalement fixé pour les délégués, ils sont juste intégrés à l'enveloppe globale maximum).

Au global ces indemnités représentent 79% de l'enveloppe indemnitaire maximale.

Cette proposition est soumise au vote à main levée :

| <i>Nbre votants</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Nul</i> | <i>Abstention</i> | <i>TOTAL</i> |
|---------------------|-------------|---------------|------------|-------------------|--------------|
| 15 | 15 | 0 | 0 | 0 | 15 |

⇒ Election des délégués (PNR⁴ et SDE 09) :

En ce qui concerne l'élection des délégués PNR, sont candidats :

- Titulaires : Gilles COURDIL et Nathalie MAURY
- Suppléants : Joëlle EYCHENNE et Christelle ESCRIBANO

Cette proposition est soumise au vote à main levée :

| <i>Nbre votants</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Nul</i> | <i>Abstention</i> | <i>TOTAL</i> |
|---------------------|-------------|---------------|------------|-------------------|--------------|
| 15 | 15 | 0 | 0 | 0 | 15 |

² Conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonctions.

³ Indice brut.

⁴ Parc Naturel Régional.

En ce qui concerne l'élection des délégués SDE 09, sont candidats :

- Titulaire : Joëlle Eychenne
- Suppléant : Michel Tartié

Cette proposition est soumise au vote à main levée :

| <i>Nbre votants</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Nul</i> | <i>Abstention</i> | <i>TOTAL</i> |
|---------------------|-------------|---------------|------------|-------------------|--------------|
| 15 | 15 | 0 | 0 | 0 | 15 |

⇒ **Demande de subvention FDAL⁵ travaux de voirie :**

Monsieur le Maire propose d'essayer de demander des subventions sur les travaux de voirie 2026 même si d'autres dossiers ont déjà été déposés. S'il reste des fonds il sera toujours bon de les obtenir.

La proposition est de demander 30% de DETR⁶ et 40% de FDAL sur des montants de travaux de 10 450€ (*dix-mille-quatre-cent-cinquante euros*), soit 3 135 € (*trois-mille-cent-trente-cinq euros*) de DETR et 4180 € (*quatre-mille-quatre-vingts euros*) de FDAL.

Cette proposition est soumise au vote à main levée :

| <i>Nbre votants</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Nul</i> | <i>Abstention</i> | <i>TOTAL</i> |
|---------------------|-------------|---------------|------------|-------------------|--------------|
| 15 | 15 | 0 | 0 | 0 | 15 |

***** En l'absence de question la séance est levée à 19 heures *****

⁵ Fond Départemental d'Action Locale.

⁶ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.